

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE
DU 25 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq juin à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aufferville, régulièrement convoqué, se sont réunis à la salle Marianne, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ.

Présents : Bruno MOULIÉ, Adeline RUFFIGNAC, Thierry VALLERY, Gwenaëlle FASSEU, Thierry BRIAND, Christine BILLARD, Christian BONNICHON, Patrice GARNIER, Cédric HERRERA, Vincent MORISSEAU, Nathalie TOUZET, Marina BONHOMME, Gwenaëlle MORISSEAU, Benoît MARIÉ.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Absents excusés : Benoît Marié.

Kristiane COTTIN a donné pouvoir à Christine BILLARD.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Madame Gwenaëlle MORISSEAU.

1/APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2021 :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 09 avril 2021.

2/ATTRIBUTION NUMERO DE VOIRIE :

Le maire informe l'assemblée d'une demande d'attribution d'un numéro de voirie, à la suite d'une division parcellaire située 7 Rue de l'église. L'administré sollicite l'attribution de deux numéros, ces parcelles ont deux accès l'un rue de l'église et le second route ronde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'attribuer un seul numéro pour les parcelles soit le numéro 5 bis rue de l'Eglise.

3/ RAPPORT ANC 2019 :

Ce point est ajourné et sera validé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

4/CCGVL : itinéraires de randonnée pédestre :

La communauté de commune Gâtinais Val de Loing souhaite poursuivre le projet de développement des itinéraires de randonnées. Pour valider et inscrire les circuits de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées Pédestre, une délibération communale est nécessaire pour ensuite être labellisés et balisés par le Coderando 77.

Il est proposé un parcours de 11,1 km passant par les communes d'Aufferville et Maisoncelles en Gâtinais.

Les communes doivent s'engager à entretenir les chemins.

Enfin, il est demandé de nommer ce circuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés accepte le circuit proposé et donne l'appellation suivant : « à travers champs » pour ce circuit.

5/CCGVL : ALSH prolongation de la mise à disposition Août 2021 :

Le maire expose que l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) situé à la salle des 4 Saisons à Aufferville et qui est ouvert durant sept semaines (une semaine au mois de février, une semaine au mois d'avril, quatre semaines au mois de juillet et une semaine au mois d'octobre) souhaite prolonger d'une semaine sur le mois d'août 2021.

Mme LIONNET, Vice-Présidente de la CCGVL en charge de l'ALSH a sollicité la commune pour obtenir cet accord.

La salle des 4 Saisons n'étant pas louée durant le mois d'août, il est proposé d'accepter et d'établir un avenant à la convention de mise à disposition de la salle des 4 saisons.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, accepte et autorise le maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de la salle des 4 saisons pour la période du 2 au 8 Août 2021.

6/VILLES PRUDENTES :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à 10 abstentions et 4 voix contre l'adhésion à cette association.

7/PROPOSITION D'ACHAT PARCELLE :

Le maire rappelle au conseil municipal que lors de la dernière réunion du 9 avril dernier, il a été informé dans le point des communications, la rencontre avec des administrés concernant l'intéressement de l'achat d'un terrain communal.

Ces administrés ont adressé une demande écrite.

Le maire donne lecture du courrier.

Le maire informe qu'après des recherches, il s'avère que ce terrain a été acheté et classé d'utilité publique pour la création d'une bâche incendie et/ ou d'un parking.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse de vendre une partie ou la totalité du terrain pour le motif du classement de ce terrain.

8/ PROTECTION FONCTIONNELLE :

Le maire rappelle que la commune est tenue de protéger les élus ainsi que les agents contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Lorsque la protection fonctionnelle est demandée par un élu, au titre des articles L 2123-34 et L 2123-35 du CGCT, le conseil municipal, en tant qu'organe délibérant de la commune, est l'autorité compétente pour se prononcer sur cette demande, au nom de la commune.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'un élu est poursuivi pénalement et qu'il sollicite la protection fonctionnelle de la commune.

En effet, la collectivité publique est tenue d'accorder sa protection dans le cas où il fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle. Cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais d'avocat de l' élu. Il est précisé qu'une déclaration a été faite auprès de Groupama, assureur de la collectivité, qui prend en charge cette affaire au titre du contrat " responsabilité civile et protection juridique des élus ".

Au vu de ces dispositions, il convient que le conseil municipal délibère pour accepter ou ne pas accepter d'accorder la protection fonctionnelle à l' élu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à une abstention et treize pour d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée par l' élu.

9/ PERSONNEL COMMUNAL

Thierry VALLERY est sorti de la salle pour ce point.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés de revaloriser le RIFSEEP et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

10/ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2021 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'effectuer les mouvements de crédits suivants :

COMPTES :

- 6227 : + 4 000€
- 6817 : + 300€
- 615231 : - 4 300€

11 / COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Le maire donne à l'assemblée les informations suivantes :

- Lettre de remerciements de Mme Thérèse MORISSEAU.
- PLU rendu du tribunal : la commune a été acquittée.
- Logement –gîte demande l'avancement de ce dossier aux délégués.
- Comité des fêtes a communiqué le calendrier des manifestations : 14 Juillet traditionnel repas suivi d'animations, le dimanche 1er août brocante, la dimanche 29 août barbecue – karting au hameau de maison rouge.
- Voirie : la commune a pris en charge la réfection de la couche de roulement du contour de la mare Rue Grande ainsi que le parking face au château d'eau pour un montant de 32 584.68€ TTC la seconde partie située entre le feu rouge et la mare a été pris en charge par le département.
- Election : le 2ème tour ce dimanche 27 juin.
- Recrutement poste administratif : à la suite du départ d'un agent administratif, un recrutement d'agent d'accueil et gestion administratif a été lancé et est en cours, la prise de fonction est prévue le 06/09/2021.
- Droit préemption urbain –déclaration d'intention d'aliéner : 24 rue des canes, informe que la vente n'a pas eu lieu.

- Subvention : le dossier pour l'acquisition de chrome book pour l'école a été accordée.
- Conseil d'école a eu lieu le 10 juin, l'ordre du jour portait sur les effectifs, les horaires de l'école d'Aufferville, les remerciements pour l'investissement informatique et des sorties scolaires.
- Le conseil d'enfants a eu lieu mardi 22 juin dernier, différentes demandes ont été formulées par les élèves.

- Nouveau transformateur : plusieurs rencontres ont eu lieu avec différents interlocuteurs du SDESM, la dernière proposition se situe au niveau de l'entrée de la mare. Cependant, après réflexion, ces projets d'implantation vont générer des problématiques pour les administrés et d'entretien de la mare. Messieurs MAZURECK et BRION derniers contacts reçus en mairie, ont été informés ce jour, afin de réétudier l'implantation.

- Cantine scolaire : le remplacement de l'agent restauration se déroule correctement.

- Naissance à domicile : la commune n'avait pas eu de naissance depuis 1966, lors de la cérémonie du 14 Juillet, la famille a été conviée pour les féliciter et leur remettre un présent en l'honneur de leur fils.

- Méthaniseur une réunion aura lieu samedi 03 juillet 2021 organisée par les agriculteurs du projet.

- Poursuite de scolarité une famille de la commune de Châtenoy a été reçue en mairie concernant la scolarité de leur enfant au sein du RPI, de pouvoir continuer celle-ci jusqu'en CM2 ; Cette élève est scolarisée depuis la petite section. Le remboursement des frais de scolarité sera adressé à la commune de résidence.

Le maire fait un tour de table des conseillers municipaux :

Thierry Vallery : SIAEP, pas d'augmentation du tarif de l'eau et départ à la retraite de Monsieur Jean-Michel ROUILLE.

Vincent Morisseau : Rue des Ouches, relancer l'habitant pour la taille des thuyas.

Patrice Garnier : la commercialisation de la fibre optique est prévue en fin d'année 2021.

L'ordre du jour est épuisé à 23h40.

Bruno MOULIÉ
Maire d'Aufferville

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Moulié', with a long horizontal stroke extending to the right.